

Nuisances... ou patrimoine français ?

(1) Nos ancêtres doivent se retourner dans leur tombe. Jusqu'au début des années 1930, la majeure partie de la population française était rurale. Personne n'aurait pensé à porter plainte contre son voisin à cause du bruit de sa machine agricole ou de l'odeur de son compost.

(2) Mais depuis dix ans, les plaintes des néo-ruraux envers les « nuisances sonores et olfactives » - les bruits et les odeurs gênantes - de la campagne se sont multipliées.

Plaintes qui, souvent, finissent devant les tribunaux. Le procès fait aux propriétaires du coq Maurice, sur l'île d'Oléron, en 2019, par des voisins que le chant du volatile incommodait, en est le symbole.

(3) Aujourd'hui, les choses ont changé. Depuis le 29 janvier 2021, les « sons et les odeurs » de nos fermes et villages sont en effet classés et protégés par une loi relative au « patrimoine sensoriel des campagnes françaises ». Dorénavant, les cloches des églises auront donc le droit de sonner, les coqs de chanter, et le fumier... de sentir. Et gare aux néo-ruraux trop sensibles et procéduriers : les plaignants risquent même une amende en cas de plainte abusive.



d'après Écoute, décembre 2021

Tekst 10 Nuisances... ou patrimoine français ?

- « Nos ancêtres doivent se retourner dans leur tombe. » (lignes 1-2)
- 1p 41 Pourquoi nos ancêtres se retourneraient-ils dans leur tombe d'après les deux premiers alinéas ?
C'est que pour eux, il aurait été inimaginable que
- A la campagne soit dépeuplée au profit des villes.
 - B la population rurale fasse des procès aux nouveaux habitants.
 - C les gens protestent contre les sons et les odeurs de la campagne.
 - D les paysans soient obligés de supprimer l'élevage des coqs.
- 1p 42 Geef van elke bewering aan of die overeenkomt met de laatste alinea.
Als gevolg van de nieuwe wet die op 29 januari 2021 is ingevoerd,
- 1 is het aantal klachten over geluids- en stankoverlast die veroorzaakt wordt door de oorspronkelijke plattelandsbevolking behoorlijk toegenomen.
 - 2 kan aan degenen die een ongegronde klacht indienen een boete worden opgelegd.
- Noteer 'wel' of 'niet' achter elk nummer op het antwoordblad.

Bronvermelding

Een opsomming van de in dit examen gebruikte bronnen, zoals teksten en afbeeldingen, is te vinden in het bij dit examen behorende correctievoorschrift.